



Découverte d'une succession au Portugal

Par e_k_tombe

Mon père nous a abandonné lorsque j'ai eu 4 ans. Mari et père violent, nous n'avons eu que très peu de contact avec lui.

Il est décédé trente ans plus tard en 2007 au Portugal. Prévenu par de la famille éloignée, nous nous sommes rendus à ses obsèques et avons découvert qu'il vivait dans la rue.

Coup de massue 20 ans après, nous venons de recevoir un dossier documenté envoyé en A/R par un avocat portugais nous réclamant plus de 50.000€ pour des travaux réalisés par son client dans un immeuble où mon père serait propriétaire d'un appartement. Client accessoirement propriétaire des autres appartements de l'immeuble. 50.000€, c'est plus que la valeur de l'appartement.

Il est probable que cette tentative désespérée de l'entrepreneur/propriétaire a pour vocation de récupérer le dernier appartement de l'immeuble qui lui manque. Toutefois, aucun d'entre nous n'a envie de perdre son temps avec ce dossier.

En dehors d'un certificat d'hérédité, nous n'avons jamais signé aucun document notarié acceptant une quelconque succession. Devons-nous en signer un pour nous débarrasser de cet appartement et des dettes qui l'accompagnent ?